



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 09 novembre 2018

Hervé SAULIGNAC élu Vice-président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP).

Hervé Saulignac vient d'être élu Vice-président de la CSNP alors qu'il y siégeait depuis 1 an. La CSNP est une commission parlementaire mixte composée de 7 Députés et 7 sénateurs intégrant également des personnalités qualifiées nommées par le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

A ce titre, il aura pour mission de contrôler les activités postales et de communications électroniques : téléphonie fixe, mobile et internet. Il évaluera également la portée des nouvelles technologies dans le quotidien et le futur de La Poste. Au sein de cette instance nationale qui veille à l'équilibre du secteur des postes et des communications électroniques, il participera à la rédaction d'avis et de recommandations, après audition, saisie ou missions d'information et collaborera à l'écriture du rapport annuel remis au Parlement et au Premier ministre sur les questions relatives au numérique.

Cette désignation s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Hervé Saulignac depuis près de 15 ans en faveur de l'aménagement numérique du territoire. Conseiller Régional Rhône-Alpes délégué aux nouvelles technologies de 2004 à 2010 puis fondateur du Syndicat Mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) en 2007, Hervé Saulignac a initié le réseau d'initiative publique qui a permis de déployer le haut débit et qui s'est engagé dans le déploiement du très haut débit sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

En qualité de Vice-président de la Commission Supérieure, il veillera tout particulièrement au bon déroulement des opérations de couverture numérique du territoire, à l'application des engagements du Plan France Très Haut Débit et à la bonne mise en œuvre du programme de couverture des zones blanches mobiles.

Enfin, conscient des défaillances qui affectent aujourd'hui l'Ardèche et plus largement les territoires ruraux en matière de téléphonie fixe, Hervé Saulignac est pleinement investi pour que ce service universel dont l'état de dégradation est insupportable, soit rétabli dans son fonctionnement.

Il a auditionné, à cet égard, jeudi 8 novembre, le président de l'ARCEP, Sébastien Soriano, au sujet notamment de la mise en demeure que vient d'adresser l'ARCEP à Orange pour non-respect de son obligation de service universel téléphonique. Hervé Saulignac devrait, par ailleurs, rencontrer prochainement le PDG d'Orange s'agissant des réponses aux griefs de l'ARCEP que doit apporter Orange, avant la fin de l'année, sous peine de très lourdes sanctions financières.